Informations de base

1998/0067(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Formation, jeunesse et éducation: participation de la République Tchèque aux programmes communautaires **Subject** 4.40.20 Coopération et accords pour l'éducation, la formation et la jeunesse **Zone géographique** Tchéquie	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission pour avis**	**Rapporteur(e) pour avis**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets		

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Télécommunications	2140	1998-11-27

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
24/02/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0093	Résumé
13/03/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/06/1998	Vote en commission		Résumé
04/06/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0227/1998	
17/07/1998	Débat en plénière		
27/11/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
27/11/1998	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0067(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation

Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 127 Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p3-a1 Traité CE (avant Amsterdam) E 126
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/4/09870

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0227/1998 JO C 210 06.07.1998, p. 0008	04/06/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0459/1998 JO C 292 21.09.1998, p. 0207-0227	17/07/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0093 JO C 116 16.04.1998, p. 0021	24/02/1998	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

NON PUBLIE

Formation, jeunesse et éducation: participation de la République Tchèque aux programmes communautaires

1998/0067(CNS) - 24/02/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier la répartition des coûts nécessaires à la participation de la République tchèque aux programmes communautaires LEONARDO, Jeunesse pour l'Europe III et SOCRATES. CONTENU : Par sa décision n°2/97 du Conseil d'association CE-République Tchèque (voir fiche de procédure CNS97024), ce pays est devenu un des premiers pays candidats à participer aux programmes communautaires dans le domaine de la formation, de la jeunesse et de l'éducation. Conformément à cette décision, la République tchèque participe à toutes les actions entrant dans le cadre des programmes LEONARDO, SOCRATES et Jeunesse pour l'Europe au même titre que les Etats membres et verse, à ce titre, une contribution financière correspondant aux frais nécessaires pour couvrir les subventions ou autres aides financières accordées aux participants tchèques aux

programmes ainsi que les dépenses de fonctionnement et autres coûts administratifs supplémentaires découlant de la gestion de ces programmes par la Commission. Cette contribution est en principe entièrement prise charge par le budget national tchèque. Or, ce pays a dû faire face à d'importantes charges inattendues découlant des inondations de juillet 1997. En conséquence, la Tchèquie n'est pas en mesure de respecter son engagement de faire supporter intégralement sa contribution par le budget national. C'est pourquoi, la présente proposition demande une nouvelle répartition des coûts de la participation tchèque aux 3 programmes mentionnés en demandant que 50% de la contribution financière prévue soient financés par les fonds PHARE/Tchéquie pour le programme LEONARDO et 33%, respectivement, pour les programmes SOCRATES et Jeunesse pour l'Europe (le reste étant pris en charge par le budget tchèque). Cette nouvelle décision ne modifie aucun autre aspect de la première décision du Conseil d'association. Elle sera valable pour les contributions financières 1998 et 1999.

Formation, jeunesse et éducation: participation de la République Tchèque aux programmes communautaires

1998/0067(CNS) - 17/07/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Dietrich ELCHLEPP (PSE, D) sur la participation de la République tchèque aux programmes communautaires dans les domaines de la formation, de la jeunesse et de l'éducation, le Parlement européen approuve la proposition de décision en insistant sur 2 points : -il demande que chaque fois qu'une contribution nationale complète la mobilisation des ressources du budget communautaire, la Commission informe dûment l'autorité budgétaire de la ventilation des montants octroyés, -il souhaite que pendant toute la durée de l'application des programmes à la République tchèque, les instances d'exécution veillent au caractère équilibré des échanges, en encourageant notamment, la mobilité des enseignants, des élèves et des étudiants en direction de ce pays (les flux de mobilité en sens inverse étant presque assurés).